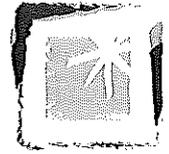


**N° DEL/2025-079**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 23 juin 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40****Date de convocation : 17 juin 2025****PRESENTS (34)**

**Délégués titulaires (32)** : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants (2)** : M. MAGIMEL Alain, M. DELACOURT Alain.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe.

**Pouvoirs (5) :**

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,  
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,  
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,  
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis.

**Secrétaire de séance** : M. CONTINSOUZA Nicolas.**OBJET : Aménagement de zones de compostage partagé et acquisition d'un broyeur de végétaux – demande de DSIL CRTE**

M. le Président rappelle que la loi AGECL du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire impose aux collectivités ayant la compétence de gestion de déchets de proposer à tous les particuliers une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024 en vue de leur valorisation. De

par la nature rurale de son territoire et en raison d'une faible densité de population (21 hab/km<sup>2</sup>), la Communauté de Communes a fait le choix d'une gestion de proximité des biodéchets par le compostage (compostage individuel et partagé) plutôt que d'organiser une collecte des biodéchets.

Le Conseil Communautaire, dans la délibération en date du 13/09/2021, a décidé d'engager la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières dans l'élaboration d'un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Dans le projet de PLPDMA, soumis à consultation de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi), 6 actions pour éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets sont prévues :

- ✓ Action 3 : Amplifier la sensibilisation à la prévention des déchets, au tri des déchets et à la valorisation des biodéchets
- ✓ Action 4 : Développer le compostage domestique des biodéchets des ménages
- ✓ Action 5 : Développer le compostage partagé
- ✓ Action 6 : Accompagner les gros producteurs de biodéchets pour faire du compostage en établissement
- ✓ Action 7 : Encourager la valorisation des biodéchets vers l'alimentation animale
- ✓ Action 8 : Encourager la pratique du broyage des déchets verts et du paillage

La mise en œuvre de ces actions nécessite les investissements suivants, pour un montant total de 71 895,50 € HT :

- Zones de compostage partagé, pour un montant de 43 035,50 € HT,
- un broyeur multi-végétaux, pour un montant de 28 860,00 € HT.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Etat (DSIL CRTE) : 30 555 €,
- Région Nouvelle Aquitaine : 26 960,80 €
- Communauté de Communes : 14 379,70 €

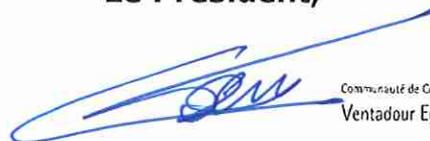
### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** la proposition de M. le Président,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL CRTE,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 39  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 24 juin 2025**

**Le Président,**



**Charles FERRÉ**

Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de  
l'EpINETTE  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26